

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme GILSON - ATEFA demeurant Boulevard du Souverain 193 bte 48 à 1160 Auderghem.

Le terrain concerné est situé Rue du Manil, 32 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section E n°304B.

Considérant que la demande porte la modification du permis d'urbanisme octroyé sous tutelle en date du 17 décembre 2021 ;

Considérant que la demande porte sur la construction d'une habitation unifamiliale quatre façades présentant les caractéristiques suivantes:

- Emprise au sol de 123,40 m² présentant une façade principale de 16,23 mètres de large ;
- Implantation à 2,68 mètres de la limite latérale gauche et à 4,10 mètres de la limite mitoyenne droite ;
- Rez-de-jardin, rez-de-chaussée et un étage ;
- Toiture plate ;
- Déblais estimé à environ 350 m³ ;
- Zone avant de la parcelle défrichée ;
- Parement de briques "écologiques" de ton gris clair ;
- Pompe à chaleur géothermique de type eau-eau ;
- Panneaux photovoltaïques
- Citerne de récupération des eaux de pluie d'une capacité de 20.000 litres avec système individuel de réutilisation des eaux ainsi qu'une citerne infiltrante dont le trop-plein est relié à l'égout ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31/07/2026 au 31/08/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1^{er} janvier en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 17 juillet 2026